

10^{ème} EDITION DU CONCOURS «TALENTS» DE LA CREATION D'ENTREPRISE clôture des inscriptions le 30 avril

LES inscriptions sont ouvertes pour la 10^{ème} édition du Concours « Talents », premier concours national d'aide à la création d'entreprise. Initié par le Réseau des boutiques de gestion et organisé par l'Association concours talents (Act), le concours est soutenu par plus de 600 structures d'aide à la création d'entreprise.

Il a pour objectif de «révéler» une nouvelle génération d'entrepreneurs et de valoriser le rôle des réseaux d'accompagnement.

Ouvert à tous les créateurs à la seule condition d'être accompagné par une structure d'aide à la création d'entreprise, le concours «Talents» récompense, d'abord en régions, puis au niveau national, des parcours d'entrepreneurs dans tous les domaines : innovation technique et technologique, services aux entreprises et services à la personne, économie sociale, dynamique rurale, artisanat et commerce... Un prix spécial «Développement» récompense

les anciens lauréats ayant au moins 3 ans d'activité et dont la pérennité est assurée. Chaque année, plus de 1 000 dossiers sont déposés dans l'une des 400 boutiques de gestion qui organisent le concours en région. Une centaine de créateurs reçoit un prix régional. Une quinzaine seulement accède à un prix national.

MOINS DE LA MOITIÉ DES CRÉATEURS FRANÇAIS SONT ACCOMPAGNÉS !

Selon l'Insee (Insee Première 2007), 47% seulement des créateurs d'entreprise de 2006 étaient accompagnés. Quel sera le taux de pérennité de ces entreprises ? Pour les entreprises créées en 2002, le taux de pérennité national était de 68,2 %, contre 91,1% pour les entrepreneurs du concours Talents, tous accompagnés.

La comparaison entre les lauréats Talents et les créateurs d'entreprise 2006 apporte d'autres informations

intéressantes: la moyenne des emplois créés par les créateurs accompagnés, lauréats Talents 2006, s'élève à 3 salariés contre 1,6 en moyenne nationale.

Autre constat: le financement de la création d'entreprise est sensiblement différent entre les créateurs accompagnés et les autres. Les créateurs Talents 2006 ont emprunté en moyenne 45% du financement de leur projet auprès des banques, contre 25% pour la moyenne nationale. Cette différence s'explique, encore une fois, par l'accompagnement dont bénéficient les participants au Concours Talents : les boutiques de gestion, et les autres structures dédiées à l'accompagnement, servent de caution et rassurent les banquiers.

Toujours selon l'Insee, parmi les raisons qui poussent à entreprendre, « la création de leur propre emploi » est citée par 64 % des créateurs de 2006 (+ 10 points par rapport à 2002).

On note d'ailleurs que 80%

des 286 000 entreprises créées en 2006 n'avaient pas de salarié.

Pour les lauréats du Concours Talents, la création de leur entreprise répond d'abord à une volonté d'indépendance (30,1%) et à la réalisation d'un projet-passion (29,8%). «Créer son propre emploi» n'est citée que par 23,5% des lauréats et arrive donc en troisième position.

Et pourtant, 74 % étaient demandeurs d'emplois, contre 40 % pour la moyenne nationale (Insee). Ils ont pu se consacrer, à plein temps, à leur projet de création. Le rôle des accompagnateurs, en particulier des boutiques de gestion, consiste à en valider toutes les étapes et à faciliter la rencontre avec un marché, indispensable pour la réalisation du projet. La création de leur emploi, et d'autres emplois salariés, en est le résultat.

Clôture des inscriptions au concours le 30 avril. Pour en savoir plus www.concours-talents.com